

**RAPPORT N° 98/1-16
au Conseil Municipal**

OBJET

**MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
CHEMIN DES PAPAYERS A BOIS DE NEFLES**

Lors du Conseil Municipal du 28 juin 1996, nous avons lancé la concertation préalable à la modification du Plan d'Occupation des Sols, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Cette modification est envisagée sur le périmètre avoisinant le chemin des Papayers à Bois de Nèfles.

Le Schéma d'Aménagement Régional y prévoit une extension urbaine d'environ 20 ha. A ce titre, la zone a été classée en NA (urbanisation future) dès le POS de 1993 en prévision des dispositions du SAR.

Après réalisation d'une étude préalable, il apparaît que le montant des investissements de viabilisation primaire sont conséquents et ne peuvent être envisagés pour l'heure. Néanmoins, l'existence de réseaux d'AEP permet de disposer d'une capacité résiduelle, et ainsi d'autoriser la constructibilité sur une partie limitée de la zone NA. Le déclassement ne peut se faire qu'à proximité de zones déjà constructibles c'est à dire entre le chemin Papayers et la Montée des Ananas.

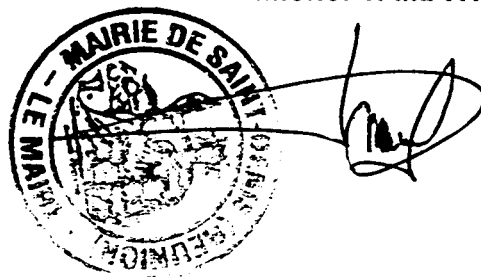
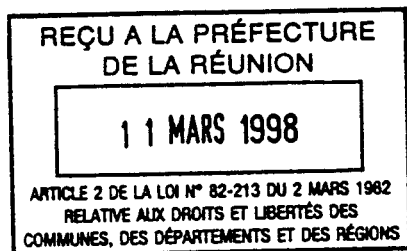
En outre, l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur lors de la modification du POS en 1996 permet d'envisager une procédure de modification qui sera lancée dès le mois de Juillet.

Le bilan de la concertation ayant été favorable, le dossier a été soumis à enquête publique du 8 Décembre 1997 au 10 Janvier 1998.

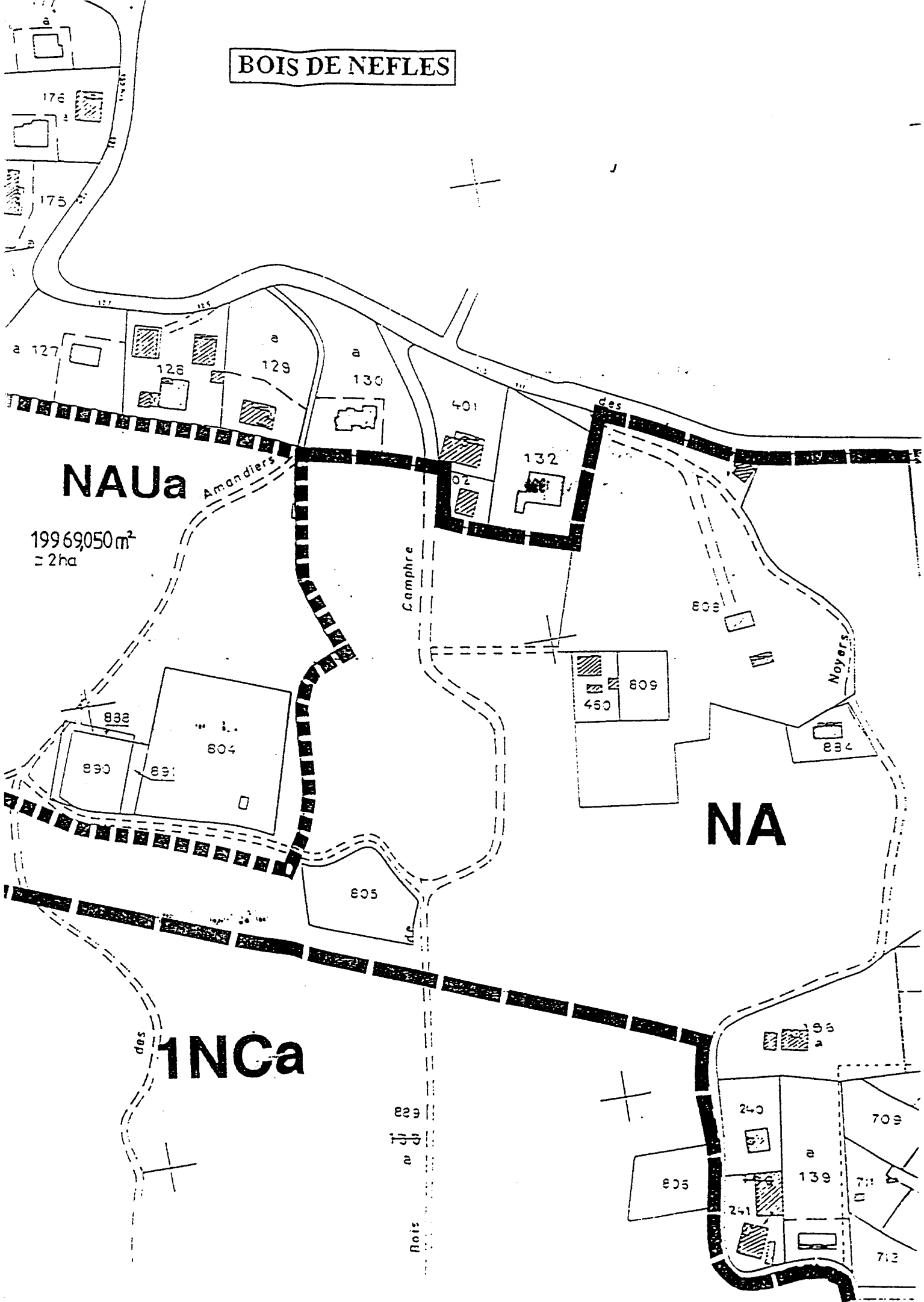
L'avis du Commissaire enquêteur en date du 22 Janvier 1998 étant favorable, je vous demande d'approuver la modification du POS.

Je vous prie de bien en vouloir délibérer

LE MAIRE
Michel TAMAYA



BOIS DE NEFLES



NAUa

199 69 050 m²
= 2 ha

NA

1NCa

Amandiers

Cajou

Noyers

Bois

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 98/1-16
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 février 1998**

OBJET

**MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
CHEMIN DES PAPAYERS A BOIS DE NEFLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 98/1-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire ;

Présenté au nom de de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 abstentions - dont 1 par procuration)**

Approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols chemin des Papayers à Bois de Nèfles.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le 06 MARS 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

